

SE FORMER AU METIER D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

L'auxiliaire ambulancier assure la conduite du véhicule sanitaire léger et/ou participe à la prise en charge et au transport des malades dans l'ambulance, en binôme et sous la responsabilité de l'ambulancier diplômé d'Etat.

OBJECTIFS

Appliquer les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections.

Assurer les gestes adaptés à l'état du patient, dans toute situation d'urgence.

Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients.

Assurer la sécurité du transport sanitaire.

Organiser son activité professionnelle dans le respect de la déontologie, des règles et des valeurs de la profession.

Participer, avec l'ambulancier diplômé d'Etat, à la prise en charge des urgences relatives ou vitales.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2

Rôle et mission de l'auxiliaire ambulancier

Hygiène

Les principes et valeurs professionnelles

La démarche relationnelle envers l'équipe et les patients

Les principes d'ergonomie et les gestes et postures

adaptés lors de la mobilisation, brancardage

Les règles du transport sanitaire

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives mobilisant l'expérience des participants.

- Apports théoriques

- Simulation

- Analyse de pratiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU2)

Mise en situation pratique devant un jury composé de membres de l'équipe pédagogique de la formation ainsi que d'une évaluation écrite reprenant les thèmes abordés lors de la formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

DURÉE

10 jours +3 jours Formation aux Gestes et Soins d'Urgence niveau 2 (AFGSU2)

DATES

15 février au 03 mars 2027

LIEU

IFSanté Chartres 7 rue Philippe Desportes 28000 Chartres

TARIFS

1105 € par participant pour les 13 jours de formation.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public, sans condition de diplôme.

PRE REQUIS

Permis de conduire B depuis au moins 3 ans ou 2 ans si conduite accompagnée, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité ;

Attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance ;

Certificat médical de non-contre-indication à la profession d'auxiliaire ambulancier délivré par un médecin agréé;

Etre à jour des vaccinations conformément à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France .

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Auprès du secrétariat de l'IFSanté Chartres (après accord de l'employeur). Pour les agents du CH de Chartres, via le service de formation continue.

Date limite d'inscription : 29 janvier 2027

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

VALIDATION DE LA FORMATION

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation.

Référentes handicap : Amandine Aubry et Marion Pepineau (mpepineau@ch-chartres.fr; aaubry@ch-chartres.fr).

Contact :

Secrétariat de l'IFSanté Chartres : secifsi@ch-chartres.fr
02 37 30 30 86,

IFSanté Chartres – 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES

N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès du préfet de la Région Centre Val-de-Loire

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

